

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_137

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mardi 18 juillet 2023

**OBJET : ACQUISITION PARCELLE ZE
40 - TERRAIN SILLON – EXTENSION
NORD ZA GRANGE-VENIN**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 7 Votants : 30</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIØ (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Bertrand PICHON MARTIN, Christine SOURIS à Evelyne LABRUDE, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Claude COUX à Eric L'HERITIER, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER,</p>
---	--

CONSIDÉRANT la compétence Économie de la CC Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT que le périmètre d'extension de la Zone d'activités économiques de Grange Venin est inscrit comme zone d'urbanisation future à vocation économique (1AUE) dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLUi-h) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé le 19 décembre 2019, et entré en vigueur le 23 janvier 2020.

CONSIDÉRANT la délibération N° 22_077 du 12 avril 2022 relative à l'extension de la ZA Grange venin à St Laurent du Pont

CONSIDÉRANT la parcelle ZE 40 en zone AUe pour 1 913 m² ; la Communauté de communes l'achète sur la base de 3.90 €/m² soit 7 460.70 €, auquel s'ajoute une indemnité de emploi de 1 369.11 €, calculée conformément au barème du Code de l'expropriation, soit un montant total de 8 829.81 €, « arrondi » à 8 830 € TTC.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Communauté de Communes à acquérir la parcelle mentionnée ci-dessus.
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et à signer les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 28 juillet 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT

